



## **EXTRAIT DE PÉTITION** **(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 426 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a instauré des primes « escalier d'assiduité » avec les arrêtés 2020-035 et 2022-003 pour certains titres d'emplois et secteurs pour le réseau de la santé et des services sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette prime « escalier d'assiduité » ne s'applique pas à l'ensemble des personnes salariées de la catégorie 3;

**CONSIDÉRANT QUE** le personnel administratif est essentiel pour le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un haut taux de roulement et un grave manque de personnel administratif dans le réseau qui nuisent à son efficacité et aux services à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'iniquité d'application de la prime « escalier » aggrave ce roulement et ce manque, et nuit donc aux services à la population;

**CONSIDÉRANT QUE**, sans le personnel administratif, il n'y a :

- Pas d'embauche des nouveaux employés;
- Pas d'ouverture de dossiers avec les accès informatiques;
- Pas d'horaire pour remplacer le personnel;
- Pas de paie pour les employés;
- Pas d'achat d'équipements de protection;
- et toutes les autres tâches essentielles au bon fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux effectuées par le personnel administratif qui travaille dans l'ombre.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de reconnaître tout le personnel administratif de la catégorie 3, sans égard aux secteurs d'activités ni aux titres d'emploi, pour l'obtention de la prime « escalier ».

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

---

**Alexandre Leduc**  
**Député d'Hochelaga-Maisonneuve**

**16 mars 2022**

---

**Date de signature de l'extrait**